

Bac 2026 HGGSP : corrigé Antilles-Guyane, jour 1

Proposition de corrigé - non officielle. Baccalauréat général, spécialité HGGSP, session 2026, Antilles-Guyane, jour 1, référence 26-HGGSPJ1AG1.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Dissertation 1 - Construire les mémoires des génocides des Juifs et des Tsiganes

Introduction

Les génocides perpétrés par les nazis ont laissé des survivants, des traces et des absences. Leur mémoire ne s'est pas imposée immédiatement sous une forme unique : elle s'est construite par les témoignages, les recherches, les procès et les choix publics. Il faut distinguer la mémoire, relation vécue et collective au passé, de l'histoire, enquête critique sur ses traces, tout en étudiant leurs interactions. Comment ces deux mémoires ont-elles acquis une reconnaissance, selon des rythmes différents ?

I. Après 1945, des mémoires existent mais leur reconnaissance reste inégale

Les rescapés et les familles transmettent des récits, constituent des archives et commémorent les disparus. Il serait faux d'affirmer que personne ne témoigne après la guerre. Cependant, la destruction des communautés, la difficulté de raconter et les priorités de reconstruction limitent l'écoute. Les récits nationaux peuvent privilégier résistance ou victoire, sans accorder la même place aux persécutions spécifiques.

Le procès de Nuremberg en 1945-1946 rend publics des crimes nazis, dans une justice internationale visant aussi la guerre et les crimes contre l'humanité. La reconnaissance du sort des Juifs et des Tsiganes ne suit pourtant pas une progression identique. Les Roms et Sinti rencontrent notamment la persistance de discriminations et des obstacles à la reconnaissance du caractère racial des persécutions. Le nombre de survivants, leurs moyens d'organisation et leur place sociale influencent aussi la visibilité publique.

II. Témoignages, justice et recherche rendent les génocides visibles

Le procès Eichmann à Jérusalem en 1961 donne une place importante aux témoins et contribue à une reconnaissance publique accrue de la Shoah. Il n'invente pas les témoignages, mais change leur audience. Les travaux historiques établissent les mécanismes, les responsabilités et les étapes de l'extermination. Les démarches de familles et d'associations, comme celles de Serge et Beate Klarsfeld, lient collecte des noms, recherche des responsables et demandes de justice.

Livres, cinéma, musées et enseignement élargissent encore la transmission. Il faut toutefois maintenir la différence entre un récit artistique, un témoignage et une preuve historique. Les mémoires des Roms

et Sinti se construisent également grâce aux survivants, aux associations et aux historiens ; leur reconnaissance tardive ne signifie pas qu'ils auraient été sans mémoire auparavant. En Allemagne, Helmut Schmidt reconnaît en 1982 le génocide des Sinti et Roms, après des mobilisations importantes.

III. La reconnaissance institutionnelle ne clôt pas la construction mémorielle

En France, le discours de Jacques Chirac du 16 juillet 1995 reconnaît la responsabilité française dans la persécution et la déportation des Juifs. Mémoires, journées de commémoration, conservation des archives et programmes scolaires donnent à la transmission des lieux et des formes durables. À Berlin, le mémorial aux Sinti et Roms assassinés est inauguré en 2012 : sa chronologie montre la longue durée de cette reconnaissance.

La disparition des témoins directs impose de préserver les traces sans faire de la mémoire un récit figé. Négationnisme, antisémitisme et discriminations continuent de menacer la transmission. Construire ensemble la connaissance des deux génocides ne signifie ni les confondre ni mettre les victimes en concurrence : il faut reconnaître leurs spécificités, les mécanismes communs de persécution et les différences de réception après 1945.

Conclusion

Ces mémoires résultent d'un travail continu de survivants, de chercheurs, d'associations et d'institutions. Leurs rythmes de reconnaissance sont différents, particulièrement pour les Tsiganes. La mémoire devient publique par des actions concrètes de témoignage, de justice et de transmission ; elle doit rester soutenue par l'enquête historique et ouverte aux expériences longtemps marginalisées.

[Procès Eichmann, Mémorial de la Shoah](#) ; [mémorial des Sinti et Roms, fondation allemande](#).

Dissertation 2 - Le rapport des États-Unis à l'environnement

Introduction

L'environnement américain est à la fois un espace de ressources, un support d'expansion et un patrimoine à protéger. Les États-Unis ont développé une forte exploitation du territoire, mais aussi des politiques précoces de conservation et d'importants mouvements écologistes. Le rapport à l'environnement associe donc domination, protection et conflits. Comment ces dimensions se combinent-elles, de la conquête du territoire aux tensions contemporaines ?

I. Un territoire exploité au service de la puissance

L'expansion vers l'Ouest s'appuie sur l'appropriation des terres, les voies de transport, l'agriculture, les mines et les ressources énergétiques. Elle transforme les milieux et les sociétés qui les habitent, notamment les peuples autochtones. La nature est souvent envisagée comme une réserve disponible pour la croissance et la prospérité.

Industrialisation, urbanisation et consommation de masse prolongent cette transformation. Automobile, infrastructures et exploitation des énergies fossiles soutiennent la puissance économique, tout en produisant pollutions, émissions et pressions sur les écosystèmes. Une catastrophe ou une crise environnementale peut révéler les limites du modèle ; les coûts ne se répartissent pas également entre territoires et groupes sociaux.

II. Conservation et protection sont aussi des traditions américaines

La valorisation de la nature sauvage, la *wilderness*, accompagne la création d'espaces protégés. Yellowstone devient un parc national en 1872. Des débats opposent la préservation des milieux à une conservation permettant un usage organisé des ressources. La protection n'efface toutefois pas automatiquement les effets de la conquête sur les populations autochtones.

Au XXe siècle, l'écologie et les mobilisations contre les pollutions élargissent l'enjeu au-delà des paysages remarquables. En 1970, la création de l'EPA donne à l'État fédéral une capacité de réglementation et de contrôle environnemental. Associations, scientifiques, tribunaux et collectivités contribuent également à la protection. Le rapport américain à l'environnement ne se résume donc pas au refus de toute régulation.

III. Des choix politiques instables et plusieurs niveaux d'action

Les engagements climatiques montrent les tensions entre coopération internationale, intérêts économiques et souveraineté. Les orientations fédérales peuvent changer avec l'alternance : participation à l'accord de Paris sous Obama, premier retrait sous Trump, retour sous Biden, puis nouvelle procédure ordonnée le 20 janvier 2025. La notification de ce second retrait est reçue par le dépositaire le **27 janvier 2025** et prend effet le **27 janvier 2026**, donc avant l'épreuve de juin 2026. La décision présidentielle, sa notification et sa prise d'effet juridique sont trois étapes distinctes.

[Notification officielle de l'ONU.](#)

Les États fédérés, les villes, les entreprises et les associations ne suivent pas tous la même orientation. Certains défendent la transition énergétique, d'autres privilégient les industries fossiles ou contestent des normes. Ces conflits portent sur emplois, coûts, ressources, santé et responsabilités. La question de justice environnementale rappelle que pollution et exposition aux risques touchent davantage certaines populations.

Conclusion

Les États-Unis combinent une exploitation puissante des ressources et une histoire importante de protection. Leur rapport à l'environnement reste traversé de conflits entre usages, valeurs et niveaux de gouvernement. La puissance économique donne des moyens d'action considérables, mais ne garantit ni continuité des engagements ni accord national sur leurs priorités.

[Yellowstone et la loi de 1872, National Park Service ; origines de l'EPA ; ordre présidentiel du 20 janvier 2025 sur les accords environnementaux.](#)

Étude critique - L'ONU face aux défis de la paix

Présenter le document et sa portée

Le document est un discours de **Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU**, prononcé au sommet de la Ligue des États arabes le **23 mars 2005**. Il présente les propositions du rapport *Dans une liberté plus grande*, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'organisation. L'auteur cherche à obtenir l'appui des dirigeants à une réforme : c'est un texte de mobilisation institutionnelle, pas un bilan neutre de tous les résultats de l'ONU.

Le contexte inclut les attentats du début du siècle, la guerre d'Irak et les désaccords sur la sécurité collective. On peut demander comment l'ONU entend construire une paix durable alors que ses membres divergent sur les menaces et les moyens d'y répondre.

I. Construire la paix dépasse l'arrêt des combats

Annan articule développement, sécurité et droits humains. Les passages sur la justice sociale montrent qu'une paix durable demande des conditions économiques et politiques, pas seulement une intervention militaire. Les Objectifs du Millénaire donnent un cadre commun, mais le discours souligne leur application insuffisante.

Le maintien de la paix aide à stabiliser une situation ; la consolidation vise à éviter une reprise des violences par des institutions, une reconstruction et des capacités durables. La Commission de consolidation de la paix sera créée en décembre 2005 : cet élément postérieur permet d'éclairer la suite du programme, sans le présenter comme déjà réalisé au moment du discours.

II. La sécurité collective se heurte aux rivalités et aux menaces nouvelles

La référence à l'Irak rappelle l'invasion de 2003 et les divisions sur la légitimité de l'action. Le système de la Charte donne au Conseil de sécurité des pouvoirs pour répondre aux menaces contre la paix ; il dépend cependant des décisions des États. Les cinq membres permanents disposent d'un veto sur les décisions substantielles. Le secrétaire général ne peut donc pas imposer seul une intervention ou une réforme.

Le désarmement, la prolifération et le terrorisme élargissent les défis. L'absence de définition commune du terrorisme, dénoncée à la fin de l'extrait, montre que désigner une menace ne suffit pas à construire une réponse acceptée. Moyens financiers, contributions militaires, mandats et coopération régionale conditionnent aussi l'action.

III. Réformer suppose de concilier efficacité et légitimité

Annan demande un Conseil de sécurité plus représentatif et des mécanismes de droits humains plus crédibles. La composition héritée de 1945 est contestée par des États et régions qui estiment leur place insuffisante. Mais les propositions d'élargissement et de répartition des pouvoirs font naître d'autres rivalités ; le discours exprime un objectif, pas un consensus déjà acquis.

L'auteur donne une grande cohérence à ses quatre domaines d'action. Cette ambition ne démontre pas que les obstacles seront levés. Son statut l'incite à valoriser la réponse collective et à convaincre les chefs d'État. L'analyse critique doit reconnaître l'intérêt de cette stratégie tout en rappelant les souverainetés, les asymétries de puissance et les limites opérationnelles.

Conclusion

Le texte présente la paix comme une construction politique, économique et sociale. L'ONU dispose d'un cadre collectif et de capacités de coordination, mais ses résultats dépendent de l'accord et des moyens de ses membres. Le défi de 2005 consiste ainsi à rendre l'organisation à la fois plus efficace, plus représentative et capable d'agir sur des causes de violence interdépendantes.

Charte de l'ONU, chapitre VII ; système de vote du Conseil de sécurité ; création de la Commission de consolidation de la paix en 2005.